



**FFSA**  
COUPE DE **RALLYE**  
FRANCE



**11<sup>ème</sup> Rallye National Monts et Coteaux**  
Coupe de France des Rallyes (Coef. 3)  
Clio R3T Alps Trophy  
Trophée Michelin Suisse  
Participation Etrangère Autorisée (PEA)

**13 & 14 NOVEMBRE 2020**

**REGLEMENT  
PARTICULIER SPORTIF**

**Ce règlement complète le règlement standard des Rallyes**

**ASA RHONE 40, COURS VERDUN - 69002 LYON**  
Tél. : 04.78.38.15.70 - Fax : 04.78.42.25.67



## **Toutes les infos sur le déroulement du Rallye :**

Confirmation d'engagement

Horaire de convocation

Divers

### **Sites Internet :**

[www.asarhone.com](http://www.asarhone.com) | [www.rallyeopsm.com](http://www.rallyeopsm.com)

**Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français.  
Les articles non mentionnés dans le présent règlement sont conformes au règlement  
standard F.F.S.A.**

## **PROGRAMME - HORAIRES**

**Parution du règlement :** Lundi 21 Septembre 2020.

**Ouverture des engagements :** Lundi 21 Septembre 2020.

**Clôture des engagements :** Lundi 2 Novembre 2020 à minuit (Cachet de la poste faisant foi).

**Parution du carnet d'itinéraire :** samedi 7 novembre et dimanche 10 novembre 2020, Bar Le Saint Laurent - Place du By, 69440 SAINT LAURENT D'AGNY.

**Dates et heures des reconnaissances :**

Le samedi 7 novembre de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

Le dimanche 8 novembre de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

**Vérifications des documents :** Le vendredi 13 Novembre 2020 de 12h00 à 17h30.

**Vérifications des voitures :** Le vendredi 13 Novembre 2020 de 12h15 à 17h45.

**Attention :** Les contrôles des documents seront impérativement clos à 17h30 et des voitures à 17h45.

**Mise en parc fermé :** Vendredi 13 Novembre 2020 à partir de 12h45, à l'issue des vérifications techniques

**Briefing de la Direction de Course aux véhicules d'encadrement, aux pilotes et copilotes des voitures ouvreuses, aux directeurs d'ES :** Vendredi 13 novembre 2020 à 17h00 au P.C - « Espace Rural d'Animations », 69440 Saint Laurent d'Agny -

**1<sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs :** Vendredi 13 Novembre 2020 à 16h45 (1 heure avant la fin des contrôles) au P.C - « Espace Rural d'Animations », 69440 Saint Laurent d'Agny -

**Publication de la liste des équipages admis au départ, ordre et heures de départ de la 1<sup>ère</sup> étape :** Vendredi 13 Novembre 2020 à 18h15 au parc.

**Départ de la 1<sup>ère</sup> étape :** Vendredi 13 novembre 2020 à 18h45 (1<sup>ère</sup> voiture), Saint Laurent d'Agny

**Arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape :** Vendredi 13 novembre 2020 à 21h01 (1<sup>ère</sup> voiture), Saint Laurent d'Agny

**Publication du classement partiel provisoire à l'issue de la première étape ainsi que des ordres et heures de départ de la 2<sup>ème</sup> étape :** vendredi 13 novembre 2020 à 23h40, au Parc Fermé à Saint Laurent d'Agny.

**Départ de la 2<sup>ème</sup> étape :** Samedi 14 novembre 2020 à 8h30 (1<sup>er</sup> concurrent VHC), à Saint Laurent d'Agny.

Le premier concurrent du rallye Moderne partira 15 minutes après le dernier concurrent VHC.

**Arrivée du rallye :** Samedi 14 novembre 2020 à 16h12 (1<sup>er</sup> Concurrent VHC) à Saint Laurent d'Agny

**Vérification finale :** Samedi 14 novembre 2020 dès l'arrivée du rallye.

**Publication du classement final provisoire :** Samedi 14 novembre 2020, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

**Remise des prix :** Samedi 14 novembre 2020 à l'arrivée du rallye **sur le podium.**

**L'OUVERTURE DU PARC FERME NE POURRA PAS SE FAIRE AVANT LA FIN DE LA REMISE DES PRIX.**

## **ARTICLE 1P. ORGANISATION**

L'association Sportive Automobile du RHÔNE en qualité d'organisateur administratif et l'association OPSM en qualité d'organisateur technique organisent les 13 et 14 Novembre 2020, le **11<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL MONTS ET COTEAUX.**

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes le **30/07/2020** sous le numéro **N21** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **392** en date du **10/08/2020**.

**Comité d'organisation :**

Le Président de l'ASA du RHÔNE Gilles MONDESIR et son Comité Directeur  
La Présidente Madame Virginie BOUCHUT et les membres de l'OPSM

**Organisateur administratif :** Association Sportive Automobile du RHÔNE

**Organisateur technique :** O.P.S.M (Virginie BOUCHUT)

**Secrétariat du rallye :**

ASA DU RHONE

40, COURS VERDUN

69002 LYON

Téléphone : 04.78.38.15.70 Télécopie : 04.78.42.25.67

Internet : <http://www.asarhone.com>

**Permanence du Rallye :** PC « Espace Rural d'Animations », 69440 Saint Laurent d'Agny.

**Tableau officiel d'affichage :** Vendredi 13 novembre 2020 et le Samedi 14 novembre 2020  
au Parc fermé

**1.1P. Officiels**

<b>Observateur Ligue Rhône-Alpes :</b>	Christian GIBILY		
<b>Président du Collège des commissaires sportifs :</b>	Max DECARPENTRIE	3433	08/09
<b>Commissaires Sportifs :</b>	Marie-Noëlle FAURE	20373	05/20
	Jean-Carl ANNOVAZZI	8408	05/20
<b>Directeur de Course :</b>	Thierry HERITIER	1713	05/15
<b>Directeurs de Course Adjoints :</b>	Denis MOCELLIN	3310	05/14
	Didier ROSSIGNOL	11521	05/11
	Laurent BENOIT	46771	05/09
(Stagiaire)	Emilie TRAMONT	179234	05/15
<b>Directeur de course délégué au Rallye 2 :</b>	Denis MOCELLIN	3310	05/14
<b>Directeur de Course adjoint Véhicule Tricolore :</b>	Fernand VERRIERE	6123	05/20
<b>Directeurs de course délégués aux épreuves spéciales :</b>	Jean-Paul DURAND	27683	05/03
	Maxime LUSSIANA	233332	05/10
	Marc HABOUZIT	7145	16/10
<b>Adjoint délégué :</b>	Hervé VAUTRAT	3259	05/11
	Fabien PASCAL	154264	05/15
	Christelle HABOUZIT	128356	16/10
<b>Adjoint délégué Inter sécurité :</b>	NC		
<b>Véhicule Autorité :</b>	Florian FAYOLLE		
<b>Officiel sécurité 000 :</b>	Daniel VERNET	147321	05/08
<b>Officiel sécurité 00 :</b>	Patrick GAGNAIRE	3062	05/02
<b>Véhicule Balai :</b>	Michel OTTERMATT	11711	05/07
	Eliane OTTERMATT	11713	05/07
<b>Responsable Parc fermé :</b>	Laurent VERRIERE	34192	05/20
<b>Responsable Parc d'Assistance :</b>	Thomas BRETAIRE	257651	05/15
<b>Chargés des relations avec les concurrents :</b>	Isabelle THOUVENIN	3295	05/15
	Nathalie PERRIN	1716	05/15

	Sylvie SIMON	214749	05/11
	Floréal PITARCH	2729	05/11
<b>Responsable carnets de bord :</b>	Floréal PITARCH	2729	05/11
<b>Commissaire Technique responsable :</b>	Olivier CAPPELLETTI	134399	05/07
<b>Commissaires Techniques :</b>	Jean-Marc RANCON	14085	05/15
	Christian RACHEX	44181	05/18
	Christian ALLOIN	13706	16/10
	Yannick BOSSEAU	223616	05/15
	Gérald MILAMANT	29575	05/20
<b>Renault Clio R3T Trophy Alps Suisse - Trophée Michelin Suisse</b>	Pascal VIATTE	239	ACS
<b>Chargé de la Publicité :</b>	NC		
<b>Juges de Fait :</b>	NC		
	NC		
<b>Chargée des relations avec la Presse :</b>	Marie CROTTET		
<b>Speaker :</b>	Philippe GAVARD		
<b>Chargé des relations avec les commissaires :</b>	Thierry HERITIER	1713	05/15
<b>Médecin Chef :</b>	Doc 9 Assistance Médicale		
<b>Véhicule Info :</b>	Gilbert MERMET	34846	05/15
<b>Informatique - Classements :</b>	Corinne BEFFY	27682	05/03

### 1.2P. Eligibilité

Le 11<sup>ème</sup> Rallye National Monts et Coteaux compte pour :

- La Coupe de France des rallyes 2021 (coef. 3),
- La Clio R3T Alps Trophy,
- Le Trophée Michelin Suisse
- Le Challenge « Renault » (détails sur [www.rallyeopsm.com](http://www.rallyeopsm.com))
- Le Challenge de l'ASA du RHONE.

Le présent rallye a été enregistré en catégorie **Participation Etrangère Autorisée**.

### 1.3P. Vérifications

Les équipages engagés devront consulter le site de l'ASA et respecter scrupuleusement leur horaire de convocation

Tout retard constaté par rapport à l'heure de convocation donnera lieu à une pénalisation, conformément à l'article 1.3.1 du règlement standard de la F.F.S.A.

**Les équipages devront présenter les combinaisons ignifugées homologuées, les casques homologués, les gants pour le pilote ainsi que tous les éléments de sécurité obligatoire en 2020, lors des vérifications techniques.**

Les vérifications auront lieu : « Espace Rural d'Animation », 69440 Saint Laurent d'Agny

- **Vérifications administratives :** Vendredi 13 Novembre 2020 de 12h00 à 17h30.
- **Vérifications techniques :** Vendredi 13 Novembre 2020 de 12h15 à 17h45.

**Parc fermé obligatoire après vérifications : immédiatement, à la sortie des vérifications techniques, l'équipage à obligation de mettre la voiture de course en parc dit PARC DE DEPART.**

Les vérifications finales seront effectuées aussitôt après l'arrivée du rallye.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage J.Y. THOLLET – 512, route de Ravel à Saint Laurent d'Agny -

Tarif horaire de la main-d'œuvre : 60,00 € TTC.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions - Concurrents admis

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 11<sup>ème</sup> Rallye National MONTS ET COTEAUX doit adresser par courrier la demande d'engagement dûment complétée, avant le **lundi 2 novembre 2020** à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Les pilotes inscrits à la Clio R3T Alps Trophy et au Trophée Michelin Suisse bénéficient d'une priorité d'engagement valable jusqu'au 26 octobre 2020 à minuit.

Bulletin d'engagement rempli informatiquement sur le site FFSA.org et à adresser à :

#### OPSM

**28 route de Mornant**

**69440 Saint Laurent d'Agny**

**Chèques à établir à l'ordre de l'ASA du Rhône.**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés (Modernes + VHC) est fixé à **180 voitures**.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler le rallye si le nombre des demandes d'engagements est inférieur à 80.

**3.1.11.1P. Les droits d'engagements sont fixés (Suivant réglementation de la FFSA) :**

- Avec la publicité facultative des Organisateur
  - **460 €** Si inscription avant le 19 octobre minuit
  - **480 €** Si inscription après le 19 octobre
- Sans la publicité facultative des Organisateur : **960 €** (480 € x 2)

Le carnet d'itinéraire sera disponible le samedi 7 et le dimanche 8 Novembre 2020 : Bar Le Saint Laurent - Place du By, 69440 SAINT LAURENT D'AGNY.

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés :

- Aux candidats dont l'engagement aurait été refusé.
- Au cas où le rallye n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par écrit.

La retenue sera :

- De 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye.
- De 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée : - du montant des droits d'engagement : Chèque ou virement (Justificatif d'exécution obligatoire)

Pour les virements : Banque : Crédit Mutuel La Tour de Salvagny

RIB : 10278 07255 00020084401 70

IBAN : FR76 1027 8072 5500 0200 8440 170

BIC : CMCIFR2A

Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur. Indiquer le nom de l'équipage dans le libellé du virement.

Le justificatif devra être envoyé au secrétariat du Rallye avant la date de la clôture des engagements. Si le virement n'est pas crédité au compte ci-dessus lors des vérifications, un versement en espèces sera demandé.

Les engagements non accompagnés de leurs paiements ne seront pas validés et resteront en liste d'attente.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.3P. Assistance

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

L'assistance sera rigoureusement interdite en dehors du parc d'assistance mentionné dans le carnet d'itinéraire. Des contrôles seront effectués par des juges de fait : toute infraction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Seul le véhicule portant le sticker numéroté « ASSISTANCE » sera autorisé dans le parc d'assistance.

Parc remorque fléché obligatoire (aucune remorque ne sera admise sur le parc d'assistance)

La distance maximum à couvrir entre deux parcs d'assistance sera de : 108,350 km dont 46,700 km d'épreuves spéciales.

**Le concurrent est responsable de ses véhicules d'assistance et devra, à l'issue de l'assistance, laisser un emplacement propre sans aucun débris et, en particulier, devra conserver ses bidons de carburants vides avec lui. Le concurrent est responsable du comportement de son équipe d'assistance et de ses accompagnants. Tout acte ou non-observance de cette règle sera soumis à sanction décidée par le collège des commissaires sportifs.**

**Rappel important : La vitesse des véhicules dans le parc d'assistance est limitée à 30 km/h.**

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P. Identification des voitures

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 5.2P. Publicité

Les publicités collectives obligatoires et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. Description

Le 11<sup>ème</sup> Rallye National Monts et Coteaux représente un parcours de **278,900 km**

**Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.**

**Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 116,000 km.**

Les épreuves spéciales sont les suivantes :

#### **Vendredi 13 novembre 2020**

ES 1 St Laurent d'Agny – Rontalon	: 13,700 x 1 = 13,700 km
ES 2 Thurins – Yzeron	: 8,900 x 1 = 8,900 km

#### **Samedi 14 novembre 2020**

ES N° 3/6 St Laurent d'Agny - Rontalon	: 13,700 x 2 = 27,400 km
ES N° 4/7 Thurins – Yzeron	: 8,900 x 2 = 17,800 km
ES N° 5/8 Coise – Saint Didier sous Riverie	: 24,100 x 2 = 48,200 km

Distance totale : **116,000 km**

L'itinéraire horaire figure dans l'Annexe 1 du présent règlement.

### 6.2P. Reconnaissances

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Dans le strict respect des jours et heures imposés (voir ci-après).



## **Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3**

**6.2.6P.** Les organisateurs prévoient 2 jours de reconnaissances :

Le **samedi 7 novembre** de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Le **dimanche 8 novembre** de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

## **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE**

### **7.1P. Départ**

Pendant toute la durée du rallye, l'heure officielle sera celle de l'horloge parlante française (tél. 36.99).

7.1.1P. Lors de la 2<sup>ème</sup> étape, le premier concurrent national bénéficiera d'un écart de **15 minutes** avec le dernier concurrent VHC.

### **7.3.17P. Nouveau départ après abandon**

Conforme au Règlement standard FFSA

**7.3.17.2P. Avec la demande écrite d'intention de réintégrer le rallye le concurrent devra déposer une caution de 150 €.**

### **Epreuves spéciales**

Conforme au règlement standard FFSA

**Les dépanneuses présentes au départ des Epreuves Spéciales sont à la disposition du Directeur de Course dans l'unique but si nécessaire de libérer la route.**

Toute intervention des véhicules de dépannage de l'organisation faite à la demande d'un concurrent ou de son représentant restera à la charge du concurrent.

### **7.5.17.14 Déclaration d'abandon**

Tout concurrent abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou sur une ES, a l'obligation de prévenir le plus rapidement possible la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone indiqué sur les carnets de bord « n° d'urgence ».

### **7.5.17.15**

Une croix rouge et un signe OK vert (format A4) devront obligatoirement se trouver à bord de la voiture de course. Les équipages devront impérativement, pour des raisons de sécurité, les placer à portée de main. La présence d'une lampe de poche est également recommandée. En cas d'accident nécessitant des soins médicaux urgents, la croix rouge devra, si possible, être montrée immédiatement aux voitures suivantes.

En cas d'accident ne nécessitant pas une intervention médicale immédiate, le signe OK vert devra être clairement montré par un membre de l'équipage aux voitures suivantes. Si l'équipage quitte la voiture, le signe OK devra être affiché de manière visible des autres concurrents.

## **ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA, au **règlement de la Coupe de France 2020** et aux règlements de chaque coupe et Trophée.

Il sera établi :

- Un classement général, un classement par Groupe, un classement par Classe, un classement Féminin
- Un classement Clio R3T Alps Trophy,
- Un classement Trophée Michelin Suisse
- Un classement par Groupe et Classe hors pilotes inscrits au Clio R3T Alps Trophy et Trophée Michelin Suisse

## ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

Les classes suivantes seront confondues :

- WRC / A8W / FA8W / A8 4RM / FA8 4RM / A8 2RM / FA8 2RM
- A7 / FA7
- A7S / A7K
- A6 / FA6
- A5 / FA5
- N4 4RM / FN4 4RM / N4 2RM / FN4 2RM

Coupes : Tous les concurrents classés seront récompensés.  
Plusieurs coupes seront remises à des commissaires.

GENERAL	80 à 100 partants	+ de 100 partants
1 <sup>er</sup>	480 €	580 €
2 <sup>ème</sup>	320 €	400 €
3 <sup>ème</sup>	240 €	290 €
4 <sup>ème</sup>		200 €
5 <sup>ème</sup>		150 €

CLASSES (x 23)	1 à 5 partants	6 à 15 partants	+ de 15 partants
1 <sup>er</sup>	200 €	300 €	480 €
2 <sup>ème</sup>	100 €	150 €	240 €
3 <sup>ème</sup>		100 €	120 €
			80 €

Equipage Féminin 1<sup>er</sup> 200 €

L'ensemble des prix est cumulable, les coupes non cumulables.

Les concurrents du classement Clio R3T Alps Trophy et Trophée MICHELIN Suisse ne bénéficieront pas des primes prévues à la classe.

La remise des prix aura lieu le Samedi 14 novembre 2020 sur le podium d'arrivée, au parc fermé.

**Les chèques et les classements seront envoyés à tous les équipages primés par courrier à compter du mardi 17 novembre 2020, sous réserve de vérifications finales en cours.**